

**A Liberté d'usage (1)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼 débutant

Question : si je télécharge un logiciel libre (par exemple la suite bureautique LibreOffice), j'ai le droit de l'installer...

Réponse A : sur mon ordinateur uniquement.

Réponse B : sur les ordinateurs des membres de ma famille uniquement.

Réponse C : sur tous les ordinateurs de mon entreprise.

**A Liberté d'usage (5)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼 débutant

Question : si j'achète un DVD aux États-Unis pourrais-je le lire sur mon lecteur de DVD ?

Réponse A : oui.

Réponse B : non.

Réponse C : cela dépend du nombre de fois que j'ai lu un DVD non européen sur mon lecteur.

**A Liberté d'usage (9)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

Question : laquelle de ces propositions n'est pas conforme à la liberté d'usage des logiciels libres ?

A : on peut installer des copies du logiciel sur tous les ordinateurs son entreprise, sans payer plus.

B : on peut utiliser le logiciel pour espionner une personne à son insu.

C : on peut utiliser le logiciel uniquement pour réaliser les fonctions pour lesquelles il a été conçu.

**A Liberté d'usage (2)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼 débutant

J'ai téléchargé gratuitement un logiciel libre (par exemple le logiciel de comptabilité GNU Cash). J'ai le droit de l'utiliser pour une activité lucrative.

VRAI ou FAUX ?

**A Liberté d'usage (6)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼 intermédiaire

**A Liberté d'usage (10)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

**A Liberté d'usage (3)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼 débutant

Question : si j'achète le logiciel Microsoft Office® (Word® / Excel® / PowerPoint®), j'ai le droit de l'installer...

Réponse A : sur mon ordinateur uniquement.

Réponse B : sur les ordinateurs de mon foyer uniquement.

Réponse C : sur tous les ordinateurs de mon entreprise.

**A Liberté d'usage (7)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼 intermédiaire

**A Liberté d'usage (11)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

**A Liberté d'usage (4)****01 Système d'exploitation**

Difficulté : 🐼 débutant

J'ai acheté un ordinateur avec le système Windows® pré-installé. Lorsque je remplacerai mon ordinateur je n'aurais pas besoin de payer à nouveau Windows®.

VRAI ou FAUX ?

**A Liberté d'usage (8)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼 intermédiaire

**A Liberté d'usage (12)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

**A-9**

Réponse = C.

C'est une restriction. Peu importe qu'elle a été la vocation première du logiciel, si quelqu'un en imagine un autre usage, il en a le droit.

**A-5**

Réponse = C.

La plupart des DVD du commerce ont une zone de lecture (Europe = zone 2, États-Unis = zone 1). Cela est conçu pour segmenter le marché, afin d'augmenter les profits.

Votre lecteur de DVD ne peut lire des DVD hors sa zone qu'un nombre très limité de fois. Le dispositif technique qui l'en empêche fait partie des verrous numériques (dispositifs dits de « gestion des droits numériques », en anglais « DRM »).

**A-1**

Réponse = C.

Lorsque le logiciel est libre il n'y a pas de restriction ni à son installation ni à son usage.

À l'inverse si vous faites l'acquisition d'un logiciel propriétaire (par exemple la suite bureautique Microsoft Office®) vous devez acquérir une licence (payante) pour chaque installation.

**A-2**

VRAI.

Il n'y a aucune restriction à l'usage d'un logiciel libre.

**A-3**

Réponse = A.

Lorsque le logiciel n'est pas libre (on dit qu'il est « propriétaire » [de liberté]) il y a des restrictions à son installation et à son usage. Ainsi acheter une licence de Microsoft Office® ne vous donne droit de l'utiliser que sur un seul ordinateur.

**A-4**

FAUX.

Les versions pré-installées de Windows® (dites OEM) ne sont valables que sur un ordinateur donné. Leur prix est inclus dans le prix de l'ordinateur, de façon opaque (pas de détail sur la facture).

À l'inverse si vous achetez un ordinateur avec un système libre pré-installé (ex : GNU/Linux) ce système vous appartient et vous pouvez l'installer sur tous vos autres ordinateurs.

**B Liberté d'étudier (1)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Question : le code source (la recette de fabrication) d'un logiciel libre doit être accessible :

Réponse A : la totalité du code source doit être accessible à toute personne.

Réponse B : l'accès au code source est réservé aux experts accrédités.

Réponse C : seul l'accès aux parties du code qui concernent la sécurité est réservé aux experts accrédités.

**B Liberté d'étudier (5)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Tous les logiciels complexes ont des failles de sécurité. Le code source (la recette de fabrication) des logiciels libres est accessible publiquement. Celui des logiciels privateurs (= non libres) est secret.

Question : la sécurité est-elle mieux assurée par :

Réponse A : la transparence

Réponse B : l'opacité

**B Liberté d'étudier (9)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌🍌🍌 avancé

**B Liberté d'étudier (2)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

WhatsApp® (de Facebook) est une application de communication sécurisée par un processus de chiffrement complet. Certes son code source (sa recette de fabrication) n'est pas accessible, néanmoins elle est éditée par une grande société et utilisée par plus d'un milliard de personnes.

Question : puis-je lui faire confiance ?

OUI ou NON ?

**B Liberté d'étudier (6)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

**B Liberté d'étudier (10)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌🍌🍌 avancé

**B Liberté d'étudier (3)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Grâce à l'accès au code source (la recette de fabrication) d'un logiciel libre j'ai le droit de le modifier (ou le faire modifier) pour l'adapter à mes besoins.

VRAI ou FAUX ?

**B-5**

Réponse = A. Lorsque le code est accessible, même si des criminels peuvent y chercher des failles, de nombreux experts en sécurité peuvent aussi l'examiner et signaler une faille, qui pourra alors être corrigée.

Lorsque le code est secret, si une faille est découverte par des criminels, les développeurs ne le sauront que trop tard. Par ailleurs certaines failles des systèmes privés ne sont sciemment pas corrigées pour permettre aux espions d'en tirer partie.

**B-1**

Réponse = A.

Le fonctionnement d'un logiciel libre doit pouvoir être vérifié par tout le monde. Son fonctionnement doit être transparent.

À l'inverse les logiciels privés fonctionnent de façon opaque. Il n'est pas possible de vérifier directement s'ils posent des problèmes de sécurité ou s'ils font des actions à l'insu des utilisateurs.

**B-2**

NON.

Dès lors que le code source n'est pas rendu public on ne peut faire confiance à une application. En effet rien ne garanti qu'elle n'effectue pas des opérations à l'insu de ses utilisateurs.

De fait, l'éditeur de WhatsApp® est fortement soupçonné d'avoir introduit - à la demande des services de renseignement - une porte dérobée permettant d'accéder au contenu des conversations.

**B-3**

VRAI.

Le code source (la recette de fabrication) d'un logiciel libre est accessible. Cela permet à la fois de l'étudier et de le modifier.

**D Liberté de diffuser (1)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Un logiciel libre est forcément gratuit.

VRAI ou FAUX ?

**D Liberté de diffuser (5)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Si je modifie un logiciel libre pour mes besoins, j'ai le droit de diffuser cette version modifiée à d'autres personnes.

VRAI ou FAUX ?

**D Liberté de diffuser (9)****Juridique**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Vous réaliser un film documentaire. Vous enregistrez une interview dans la rue. Un téléphone mobile sonne à proximité. Vous ne pouvez pas inclure cette séquence dans votre film que si vous payez des droits à l'auteur de la mélodie utilisée par la sonnerie du téléphone mobile.

VRAI ou FAUX ?

**D Liberté de diffuser (2)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Un logiciel que je peux télécharger gratuitement est forcément un logiciel libre.

VRAI ou FAUX ?

**D Liberté de diffuser (6)****Juridique**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

L'exception de copie privée autorise une personne à reproduire une œuvre de l'esprit pour son usage privé. J'ai acheté un DVD protégé contre la copie par un verrou numérique (DRM).

Question : en vertu de ce droit vais-je pouvoir en faire une copie à usage personnel ?

OUI ou NON ?

**D Liberté de diffuser (3)****Juridique**

Difficulté : 🍌 débutant

L'exception de copie privée autorise une personne à reproduire une œuvre de l'esprit pour son usage privé. J'ai enregistré une émission de télévision sur un DVD.

Question : puis-je prêter ce DVD à un ami.

OUI ou NON ?

**D Liberté de diffuser (7)****Juridique**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

J'ai téléchargé une vidéo depuis Internet. Aucune mention de licence ne figurait. Est-il vrai que :

A : J'ai le droit de la donner à un ami.  
 B : J'ai le droit de la diffuser uniquement si je la modifie car alors elle m'appartient.  
 C : J'ai le droit de la conserver sur mon ordinateur.

**D Liberté de diffuser (4)****Juridique**

Difficulté : 🍌 débutant

J'ai téléchargé une photo sous licence libre depuis Internet. Est-il vrai que :

A : Je n'ai le droit de la diffuser qu'à un cercle familial restreint.  
 B : J'ai le droit de l'utiliser sur mon blog (à condition de citer l'auteur).  
 C : Je dois demander et recevoir l'autorisation de l'auteur pour avoir le droit de l'utiliser sur mon blog.

**D Liberté de diffuser (8)****Juridique**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Je suis enseignant. J'ai téléchargé une photo depuis Internet. Aucune mention de licence ne figurait. Est-il vrai que :

A : J'ai le droit de l'utiliser en cours pour en faire la critique.  
 B : J'ai le droit de l'inclure dans un document pédagogique, diffusé gratuitement, où j'en fait la critique.  
 C : J'ai le droit de diffuser gratuitement un tel document pédagogique à tous publics.

**D - 9**

VRAI.

La réalisation de films documentaires est devenu un vrai casse-tête juridique depuis que le droit d'auteur est appliqué de façon tatillonne.

**D - 5**

VRAI. Des versions modifiées d'un logiciel libre peuvent tout à fait être diffusées publiquement à tout le monde. Soit les développeurs du logiciel d'origine acceptent d'intégrer vos modifications dans la version officielle, soit ils ne l'acceptent pas (ou vous ne le souhaitez pas). Dans ce dernier cas vous créez une divergence (*fork*), c'est à dire une version dérivée, et elle peut être diffusée ainsi. Par exemple *LibreOffice* est une version dérivée - et améliorée - de *OpenOffice*.

**D - 1**

FAUX. Un logiciel libre peut parfaitement être vendu ou contenir des options payantes. Par exemple l'application de cartographie et de navigation OsmAnd+ comporte des options payantes. Néanmoins comme par ailleurs son code source (sa recette de fabrication) doit être public il est toujours possible pour un informaticien de le reconstituer (recompiler) et de le distribuer gratuitement. C'est pourquoi en pratique la grande majorité des logiciels libres sont disponibles gratuitement.

**D - 6**

NON.  
J'ai le droit de le faire mais cela m'est impossible à cause du dispositif anti-copie présent sur le disque !  
Le dispositif technique (verrou numérique) qui m'en empêche fait partie des dispositifs dits de « gestion des droits numériques » (en anglais « DRM »).

**D - 2**

FAUX.  
La plupart des logiciels téléchargeables gratuitement ne sont pas libres. En général ils contiennent de la publicité et/ou un dispositif d'espionnage, ou bien leur usage est limité dans le temps.  
Un logiciel n'est libre que s'il est diffusé avec une licence qui en permet notamment un usage sans restriction et la possibilité de vérifier qu'il ne fait rien à l'insu de l'utilisateur.

**D - 7**

Les affirmations A et B sont fausses.  
Si aucune licence ne figure, c'est que l'œuvre n'est pas sous licence libre. Votre seul droit est l'exception de copie privée dont l'usage est limité au cercle de famille. Vous ne pouvez donc pas la montrer en dehors de ce cercle. Et encore moins la diffuser (même modifiée), ou l'utiliser dans un document ou sur un site.  
L'affirmation C n'est vraie que s'il s'agit d'un téléchargement légal, c'est à dire que l'œuvre a été mise sur le web par un ayant-droit. Dans le doute, s'abstenir.

**D - 3**

NON.  
L'usage d'une copie privée est limitée au cercle de famille.

**D - 8**

Seules les affirmations A et B sont vraies.  
Si aucune licence ne figure, c'est que l'œuvre n'est pas sous licence libre. Les seuls droits d'usage dont vous disposez sont ceux des exceptions au droit d'auteur (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle) : droit de courte citation dans un but d'illustration, de critique ou d'information, droit de parodie. L'exception pédagogique permet la diffusion - non commerciale - uniquement auprès des élèves, étudiants, enseignants et chercheurs directement concernés.

**D - 4**

Seule l'affirmation B est vraie.  
Puisque l'œuvre est sous licence libre il n'est pas nécessaire de demander une autorisation : celle-ci est donnée par la licence. Une licence libre autorise la libre utilisation et diffusion.

**C Liberté de modifier (1)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

J'ai le droit de modifier (ou faire modifier) un logiciel libre pour l'adapter à mes besoins.

VRAI ou FAUX ?

**C Liberté de modifier (5)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Si je modifie un logiciel libre pour mes besoins, j'ai le droit de diffuser cette version modifiée à d'autres personnes.

Question : cette version modifiée doit elle elle-même être obligatoirement libre ?

Réponse A : oui.

Réponse B : cela dépend de la licence du logiciel libre modifié.

Réponse C : non, pas obligatoirement.

**C Liberté de modifier (2)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Si je modifie un logiciel libre pour mes besoins, j'ai le droit de diffuser cette version modifiée à d'autres personnes.

VRAI ou FAUX ?

**C Liberté de modifier (3)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Si je modifie un logiciel libre pour mes besoins, j'ai le droit de diffuser cette version modifiée à d'autres personnes.

Question : ai-je le droit de le vendre ?

OUI ou NON ?

**C Liberté de modifier (4)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

**C-5**

Réponse = B.

Cela est obligatoire uniquement si la licence libre du logiciel modifié contient une clause de « copyleft », c'est à dire faisant obligation aux dérivés d'être diffusés sous la même licence que le logiciel d'origine. Cette clause est parfois représentée par le symbole ©.

Exemple : au sein des licences « Creative Commons », la clause de copyleft s'appelle « SA » pour *share alike*.

**C-1**

VRAI.

Le code source (la recette de fabrication ou programme) d'un logiciel libre est accessible. Cela permet à la fois de l'étudier et de le modifier.

**C-2**

VRAI. Des versions modifiées d'un logiciel libre peuvent tout à fait être diffusées publiquement à tout le monde.

Soit les développeurs du logiciel d'origine acceptent d'intégrer vos modifications dans la version officielle, soit ils ne l'acceptent pas (ou vous ne le souhaitez pas). Dans ce dernier cas vous créez une divergence ("fork"), c'est à dire une version dérivée, et elle peut être diffusée ainsi. Par exemple *LibreOffice* est une version dérivée - et améliorée - de *OpenOffice*.

**C-3**

VRAI.

Il n'y a aucune restriction à la commercialisation d'un logiciel libre ou d'un logiciel incluant des éléments libres.



## I Protection anti-espion 1

### 02 Application navigateur web

Difficulté : 🐼 débutant

Je ne risque rien en utilisant Internet car mon anti-virus est à jour.

VRAI ou FAUX ?

## I Protection anti-espion 5

### 05 Services de communication

Difficulté : 🐼 débutant

Certains de ces modes de communications assurent-ils que seul moi et mon correspondant ont accès au contenu du message ?

- A : téléphonie fixe
- B : téléphonie mobile
- C : SMS
- D : courrier électronique ordinaire
- E : messagerie WhatsApp de Facebook
- F : visiophonie Skype de Microsoft

## I Protection anti-espion 9

### Juridique

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

Question : laquelle de ces dispositions ne figure pas dans le RGPD ?

A : le recueil de données personnelles doit être soumis à une autorisation explicite de la personne concernée.

B : la personne a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement de données publiques la concernant.

C : toute personne a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé.

## I Protection anti-espion 2

### 04 Service Moteur de recherche

Difficulté : 🐼 débutant

Question : comment Google gagne-t-il de l'argent alors que ses services grand public (Recherche Google, Gmail, Google Maps, Waze, etc.) sont gratuits ?

Réponse A : Google est subventionné par les gouvernements (avec vos impôts).

Réponse B : Une partie des frais d'abonnement à l'Internet lui est reversée.

Réponse C : Google vend les profils de ses utilisateurs et de la publicité ciblée.

## I Protection anti-espion 6

### 02 Application navigateur web

Difficulté : 🐼🐼 intermédiaire

Question : que dois-je faire au minimum pour être anonyme sur Internet ?

Réponse A : il suffit que j'utilise un pseudo

Réponse B : je me connecte en dehors de chez moi, par exemple depuis un réseau Wi-Fi public.

Réponse C : j'utilise des outils spécialisés comme les relais du réseau TOR.

## I Protection anti-espion10

### 02 Application navigateur web

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

Question : lequel de ces bloqueurs de publicité et de traqueurs a conclu un accord avec les fournisseurs de publicité pour laisser passer par défaut les publicités jugées non intrusives ?

Réponse A : Adblock Plus

Réponse B : uBlock Origin

Réponse C : µBlock

## I Protection anti-espion 3

### 02 Application navigateur web

Difficulté : 🐼 débutant

Question : mon ordinateur contient des cookies, quelles peuvent en être les raisons ?

A : j'ai consulté mon compte en banque en ligne

B : j'ai effectué une recherche sur Google

C : j'ai consulté un site web contenant de la publicité

D : mon ordinateur a une fonction pour cuire les gâteaux

## I Protection anti-espion 7

### 02 Application navigateur web

Difficulté : 🐼🐼 intermédiaire

Question : quelles actions peuvent réellement limiter le pistage de mon activité sur Internet ?

A : utiliser le bloqueur de publicités et de traqueurs uBlock Origin.

B : utiliser le navigateur web libre Firefox.

C : utiliser un pseudo pour écrire et m'inscrire à des services web.

## I Protection anti-espion11

### 07 Services Internet divers

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

Question : laquelle de ces applications pour Android incorpore - et de loin ! - le plus de traqueurs ?

Réponse A : Airbnb

Réponse B : Uber

Réponse C : Météo France

Réponse D : Oui.SNCF

## I Protection anti-espion 4

### 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🐼 débutant

Je n'ai pas de compte Facebook et je n'utilise aucune application appartenant à Facebook (WhatsApp, Messenger, Instagram). Ainsi Facebook ne sait rien de moi.

VRAI ou FAUX ?

## I Protection anti-espion 8

### 05 Services de communication

Difficulté : 🐼🐼 intermédiaire

J'utilise un compte mél (*email*) ouvert chez Tutanota, un fournisseur de mél chiffré de bout en bout. Désormais toutes mes communications par mél sont protégées (ne peuvent être espionnées).

VRAI ou FAUX ?

**I - 9**

Réponse = B.

Les données publiques peuvent être corrigées mais pas effacées si elles sont utiles au traitement pour lequel elles ont été recueillies. Seules les données personnelles - privées - doivent être effacées si la personne le demande.

Ce qui relève de l'activité publique de la personne ne peut faire l'objet d'un effacement obligatoire.

**I - 5**

Réponse = aucun de ces modes de communication n'assure de confidentialité.

Seuls les services libres (dont le fonctionnement peut-être étudié) et chiffrés « de bout en bout » c'est à dire de l'appareil de l'expéditeur jusqu'à l'appareil du destinataire peuvent l'assurer.

Par exemple WhatsApp est chiffré de bout en bout, mais - non libre - il incorpore très probablement des portes dérobées permettant aux services de renseignement d'accéder aux contenus.

**I - 1**

FAUX.

Un anti-virus ne peut protéger contre toutes les menaces. Il protège essentiellement contre les virus déjà connus. Il ne vous protégera pas contre les arnaques ni contre l'espionnage (les traqueurs contenus dans les pages web ou dans les applications non libres).

**I - 10**

Réponse = A. C'est Adblock plus, le plus populaire des bloqueurs.

Et c'est pourquoi est né uBlock Origin, qui lui ne fait pas d'exception - et d'ailleurs n'accepte pas les dons. µBlock n'est qu'une pâle copie destinée à détourner les dons des internautes.

**I - 6**

Réponse = C.

Sur Internet vous êtes identifié par votre point de connexion et par l'identifiant réseau de votre ordinateur ou ordiphone. Pour avoir une chance d'être réellement anonyme il faut utiliser des outils spécialisés et ne pas faire d'erreur en les utilisant (bien lire les instructions !)

**I - 2**

Réponse = seule la réponse C est vraie.

Google recueille les données personnelles de ses utilisateurs de différentes manières (moteur de recherche, traqueurs sur les pages web, système Android, etc.). Il en déduit leur profil qui permet de cibler les publicités et d'évaluer la personne. Des entreprises achètent ces profils pour en tirer profit.

Comme Google est devenu suffisamment puissant pour ne pas payer tous ses impôts, cela revient d'une certaine façon à le subventionner avec vos impôts !

**I - 11**

Réponse = C Météo France - qui est un service public (!) - incorpore 18 traqueurs. Airbnb 9, Oui SNCF 5 et Uber 2\*.

\* Il a été montré par ailleurs que Uber géo-localise ses clients plusieurs minutes avant et après la course en taxi. Ceci afin de savoir d'où sortent ses clients et où ils vont précisément...

Données recueillies auprès de Exodus Privacy <https://exodus-privacy.eu.org/> en septembre 2019.

**I - 7**

Réponse = A ou A+B+C.

Utiliser seulement un pseudo ne suffit pas. Utiliser Firefox seulement ne suffit pas. Utiliser un bloqueur de traqueur (A) est efficace. Pour encore plus d'efficacité il faut combiner A, B et C.

**I - 3**

Réponse = A, B et C. La plupart des sites web déposent un ou plusieurs cookies sur votre ordinateur afin de pouvoir vous identifier précisément, y compris la prochaine fois que vous visiterez une page faisant appel aux mêmes services. Les cookies peuvent servir à vous traquer.

Pour éviter ce type de traçage il faut paramétrer votre navigateur web :

1. pour bloquer les « cookies tiers » ;
2. pour effacer automatiquement les cookies à la fermeture du navigateur (ou utiliser l'extension « Cookie AutoDelete »).

**I - 8**

FAUX.

Seules les communications entre utilisateurs du service Tutanota sont protégées. (ProtonMail fonctionne de la même façon).

Si un correspondant qui est chez Gmail m'écrit sur mon adresse Tutanota le message sera analysé par Google.

Pour protéger mes communications je dois convaincre mes correspondants d'adopter le ou les mêmes services sécurisés que moi. La protection de la vie privée est un enjeu collectif.

**I - 4**

FAUX. Facebook créé des « profils fantômes » pour les gens qui n'y sont pas inscrits. À chaque fois que je consulte une page web qui contient le bouton « J'aime » Facebook enregistre mon passage (même si je n'appuie pas sur le bouton). Sauf si j'utilise un bloqueur de traqueur comme uBlock Origin !

De plus comme mon adresse mél se trouve dans les contacts de nombreuses personnes qui ont ouvert un compte Facebook, ce dernier sait que je suis en contact avec toutes ces personnes !

## II Logiciels libres (1)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣 débutant

Par "logiciel libre" on entend un logiciel (ex : une application ou un système d'exploitation) diffusé sous licence libre. Laquelle de ces affirmations est vraie ?

- A : les logiciels libres sont tous gratuits.
- B : les logiciels gratuits sont tous libres.
- C : la plupart des logiciels gratuits ne sont pas libres.

## II Logiciels libres (5)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣 intermédiaire

Voici une liste de logiciels privateurs (A à D) et une liste de logiciels libres (1 à 4). Indiquez pour chaque logiciel privateur quel est son alternative libre.

A. Chrome®	1. Firefox
B. Lecteur Windows Media®	2. GNU/Linux
C. Ms Office® (Word®, Excel®, Powerpoint®)	3. LibreOffice
D. Windows®	4. VLC

## II Logiciels libres (9)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣🐣 avancé

Concernant les droits et obligations d'une licence libre avec clause "copyleft", laquelle de ces affirmations est vraie ?

- A : vous ne pouvez pas revendre un logiciel libre dont vous n'êtes pas l'auteur, mais vous avez le droit d'en distribuer des copies gratuites.
- B : si vous utilisez ou modifiez une œuvre libre, votre création doit obligatoirement être publiée sous licence libre.
- C : vous n'êtes pas obligé de citer l'auteur de l'œuvre libre d'origine dès lors que vous l'avez vous-même modifiée.

## II Logiciels libres (2)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣 débutant

Enregistrer un document en format Word (.doc) ou Excel (.xls) me garantit que je pourrai toujours le lire.

VRAI ou FAUX ?

## II Logiciels libres (6)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣 intermédiaire

## II Logiciels libres (10)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣🐣 avancé

L'expression logiciel « open source » signifie la même chose que logiciel « libre ».

VRAI ou FAUX ? (Expliquer...)

## II Logiciels libres (3)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣 débutant

Parmi ces caractéristiques, quelles sont celles qu'un logiciel libre doit nécessairement avoir...

- A : être utilisable sans restrictions
- B : être gratuit
- C : être copiable
- D : être modifiable
- E : son code (sa recette de fabrication) doit être public

## II Logiciels libres (7)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣 intermédiaire

## II Logiciels libres (11)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣🐣 avancé

Le noyau Linux est diffusé sous la licence libre avec copyleft GNU GPL v2.

Les systèmes d'exploitations GNU/Linux, Chrome OS et Android utilisent le noyau Linux.

Question : ces systèmes sont-ils tous libres ?

OUI ou NON ? (Expliquer...)

## II Logiciels libres (4)

### 01 Système d'exploitation

Difficulté : 🐣 débutant

Si j'utilise Windows®, Microsoft peut faire des actions à mon insu, comme par exemple collecter mes données personnelles via des portes dérobées.

(Une seule bonne réponse.)

- A : VRAI sauf si je décoche les options de partage de mes données avec Microsoft.
- B : VRAI sauf si j'installe un anti-virus.
- C : VRAI quoi que je fasse.
- D : FAUX.

## II Logiciels libres (8)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣 intermédiaire

## II Logiciels libres (12)

### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐣🐣🐣 avancé

**II-9**

Réponse = B.

La clause « copyleft » (« SA » pour *share alike* dans les licences Creative Commons) oblige à redistribuer les œuvres réalisées en utilisant tout ou partie de l'œuvre d'origine sous la même licence.

**II-5**

Réponse =

Navigateur web A-1,  
Lecteur multimédia B-4,  
Suite bureautique C-3,  
Système d'exploitation D-2.

**II-1**

Réponse = C.

Gratuit et libre ne sont pas synonymes. Il est possible de vendre un logiciel libre, bien que cela soit rare. De très nombreuses applications gratuites - et non libres - contiennent de la publicité et des traqueurs : c'est en vous espionnant que leur éditeur gagne de l'argent.

**II-10**

VRAI et FAUX ! En pratique les deux expressions sont utilisées pour désigner les logiciels sous licence libre.

Néanmoins au sens littéral « open source » ne fait référence qu'à l'accès au code source. La formulation est donc ambiguë. L'usage de « open source » met l'accent sur la ré-utilisabilité du code source tandis que l'usage de « libre » met l'accent sur les libertés que confère la licence. Seule cette dernière expression est conforme à la philosophie du logiciel libre définie par son créateur R. Stallman.

**II-6**

Réponse =

**II-2**

FAUX.

Rien ne garanti que la société Microsoft continue d'assurer la lisibilité des fichiers enregistrés aujourd'hui dans son format propriétaire pendant des décennies. Cette société peut disparaître ou juger cela non rentable.

À l'inverse si vous enregistrez vos documents dans un format ouvert (ex : le format OpenDocument utilisé entre autres par *LibreOffice*) il existera toujours des logiciels pour les lire. En effet ces formats sont publiquement documentés.

**II-11**

Réponse = NON.

On ne peut considérer Android et Chrome OS comme des systèmes libres car ils contiennent des composants non libres intégrés par leur éditeur Google.

GNU/Linux est considéré comme libre, néanmoins la plupart des distributions contiennent des pilotes propriétaires.

Seules certaines distributions ne contiennent aucun élément non libre. Elles sont validées par la *Free Software Foundation*.

Voir <https://www.gnu.org/distros/>

**II-7**

Réponse =

**II-3**

Réponse = A, C, D et E.

Un logiciel diffusé sous licence libre doit obligatoirement assurer ces 4 libertés. Par contre il n'est pas nécessaire qu'il soit gratuit. En pratique la plupart des logiciels libres sont néanmoins gratuits.

**II-12**

Réponse =

**II-8**

Réponse =

**II-4**

Réponse = C.

Rien ne peut empêcher Microsoft d'effectuer des actions à votre insu dès lors que le système d'exploitation Windows® est installé sur votre ordinateur.

### III Œuvres libres (1)

#### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐼 débutant

Je peux toujours lire un livre numérique (e-book) acheté pour une liseuse Kindle® sur une liseuse d'une autre marque.

VRAI ou FAUX ?

### III Œuvres libres (5)

#### 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🐼 intermédiaire

Question : si je diffuse une vidéo de mes amis chantant "Happy birthday to you", et que la publicité diffusée avec me rapporte de l'argent, dois-je payer des droits d'auteurs ?

Réponse A : oui, je dois payer des droits d'auteurs à la société Warner/Chappell détentrice des droits sur cette chanson.

Réponse B : non, car les revenus de la publicité ne sont pas assimilés à une activité commerciale (ce n'est pas comme si je vendais des DVD).

Réponse C : non, car la chanson "Happy birthday to you" appartient au domaine public.

### III Œuvres libres (9)

#### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

### III Œuvres libres (2)

#### Juridique

Difficulté : 🐼 débutant

Si un jeu de société est sous licence libre, est-il vrai que :

A : je dois demander l'autorisation à l'auteur pour publier une version avec des règles différentes.

B : je suis obligé d'en donner une copie à chaque personne qui me le demande.

C : je peux en vendre des copies, même si je n'en suis pas l'auteur.

### III Œuvres libres (6)

#### Juridique

Difficulté : 🐼 intermédiaire

Question : une seule de ces licences "Creative Commons" (cc) est libre, laquelle ?

Réponse A : cc:by-nc (attribution à l'auteur, usage non commercial)

Réponse B : cc:by-nd (attribution à l'auteur, pas de modification)

Réponse C : cc:by-sa (attribution à l'auteur, distribution des modifications sous la même licence)

### III Œuvres libres (10)

#### 03 Appli locales et formats

Difficulté : 🐼🐼🐼 avancé

### III Œuvres libres (3)

#### 07 Services Internet divers

Difficulté : 🐼 débutant

Tous les articles de l'encyclopédie Wikipédia sont sous licence libre (donc utilisables sans restriction).

VRAI ou FAUX ?

### III Œuvres libres (7)

#### Juridique

Difficulté : 🐼 intermédiaire

Question : une seule de ces licences "Creative Commons" (cc) est une licence libre avec "copyleft" (dite aussi sous "gauche d'auteur"), laquelle ?

Réponse A : cc:0 (aucune obligation)

Réponse B : cc:by (attribution à l'auteur)

Réponse C : cc:by-sa (attribution à l'auteur, distribution des modifications sous la même licence)

### III Œuvres libres (4)

#### Juridique

Difficulté : 🐼 débutant

Dès lors qu'une vidéo est téléchargeable directement sur Internet c'est qu'elle est sous licence libre (donc utilisable sans restriction).

VRAI ou FAUX ?

### III Œuvres libres (8)

#### 07 Services Internet divers

Difficulté : 🐼 intermédiaire

Les articles et illustrations de l'encyclopédie Wikipédia sont sous licence libre Creative Commons cc:by-sa (attribution à l'auteur et distribution des modifications sous la même licence).

Question : puis-je en intégrer de larges extraits dans mon livre, qu'il sera interdit de photocopier.

OUI ou NON ?

**III-5**

Réponses = A ou C.

Jusqu'à un jugement de décembre 2015, vous deviez payer des droits d'auteur. Ce jugement a établi que Warner/Chappell ne possédait pas en réalité les droits sur cette chanson et qu'elle appartient de fait au domaine public.

**III-1**

FAUX.

Amazon utilise pour ses Kindle® un format de livre numérique spécifique et fermé, exprès pour vous empêcher de lire ces livres sur une liseuse d'une autre marque. Si vous changez de marque vous perdez toute votre bibliothèque. A contrario, les formats ouverts PDF, ePUB, HTML et XML sont lisibles sur tous les autres appareils.

**III-6**

Réponse = C.

Une licence libre doit assurer les quatre libertés fondamentales (usage sans restriction, étude et adaptation, partage, amélioration et diffusion de la version améliorée. Les clauses « nc » = pas d'usage commercial - et « nd » - pas de dérivé - rendent les licences qui les portent non libres.

**III-2**

Seule est vraie l'affirmation C.

Une licence libre me permet d'utiliser et de diffuser l'œuvre comme bon me semble. Je peux en vendre des copies même si je n'en suis pas l'auteur.

**III-7**

Réponse = C.

Une clause de "copyleft" dans une licence libre spécifie que toutes les œuvres dérivées devront elles aussi être distribuées sous la même licence libre, donc avec "copyleft". Ainsi cela assure que les modifications continueront à bénéficier à tous. Parmi les licences Creative Commons, la clause « sa » (*Share Alike*) est la clause de copyleft. Elle est parfois représentée par le symbole ©.

**III-3**

VRAI.

C'est une licence Creative Commons : attribution à l'auteur et réutilisation dans des conditions identiques (« cc:by-sa »). Cela signifie que vous pouvez réutiliser ces textes à la double condition :

1. d'en mentionner la source.
2. votre document doit être lui-même placé sous la même licence libre « cc:by-sa ».

C'est aussi le cas des illustrations (à l'exception des logos).

**III-8**

NON.

À l'exception du droit de citation courtes, si vous utilisez de larges extraits ou des illustrations prises sur Wikipédia votre livre doit être distribué sous la même licence libre. Donc la reproduction du livre sera autorisée.

**III-4**

FAUX.

Si la licence d'une œuvre n'est pas spécifiée c'est au contraire qu'elle n'est pas libre. Le fait qu'elle soit téléchargeable n'y change rien.



#### IV Services décentralisés (1) 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🍌 débutant

Facebook est conçu pour me permettre de m'ouvrir à la diversité des opinions et des informations.

VRAI ou FAUX ?

#### IV Services décentralisés (5) 05 Services de communication

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Question : parmi ces services non libres lequel - ou lesquels - n'appartien[nen]t pas à l'un des GAFAM ?

- A : Instagram®
- B : Snapchat®
- C : Waze®
- D : Skype®
- E : WhatsApp®

#### IV Services décentralisés (9) Finance

Difficulté : 🍌🍌🍌 avancé

Une société émergente (start-up) est financée par du capital-risque. Ces investisseurs cherchent à dégager rapidement un profit, qu'ils pourront ré-investir dans une autre start-up.

Question : quel objectif ses investisseurs fixent-ils à la start-up dans laquelle ils ont investi ?

Réponse A : croître et devenir rentable.

Réponse B : croître et se faire racheter par une société plus grosse (GAFAM...).

#### IV Services décentralisés (2) 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🍌 débutant

Pour me faire une opinion objective sur un sujet, le mieux est de :

- A : consulter le fil d'actualité de Facebook
- B : consulter plusieurs sites web indépendants des GAFAM, ayant des opinions diverses et utiliser mon esprit critique.
- C : consulter le site web du Canard Enchaîné.

#### IV Services décentralisés (6) 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Si je décide de fermer mon compte Instagram®, je peux transférer automatiquement l'ensemble de mon activité (photos, messages) sur un autre réseau social.

VRAI ou FAUX ?

#### IV Services décentralisés (3) 04 Service Moteur de recherche

Difficulté : 🍌 débutant

Google est devenu l'une des deux plus importantes sociétés mondiales (en capital). Des milliards de gens utilisent ses principaux services (Recherche, Maps, Chrome, Gmail, Android) - ce qui le met en position de monopole. Pourquoi les utilisent-ils ?

- A : il n'existe pas d'alternative à ces services.
- B : les services de Google sont de bien meilleure qualité que les autres.
- C : non formés et peu informés, les gens se comportent comme des moutons.

#### IV Services décentralisés (7) 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Indiquer dans chaque cas s'il s'agit d'un service centralisé, fédéré ou fonctionnant en pair-à-pair (P2P).  
Tout en pouvant être partagées, les données des utilisateurs sont :

- Cas A : sur des ordinateurs individuels
- Cas B : sur les serveurs de plusieurs organisations
- Cas C : sur les serveurs d'une seule organisation.

#### IV Services décentralisés (4) 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🍌 débutant

Les GAFAM sont des entreprises très puissantes offrant des services centralisés et quasi-monopolistiques.

Question : quelles conséquences sociales cela peut-il avoir ?

- A : favoriser la créativité.
- B : créer de la richesse (grâce aux impôts sur les sociétés et aux emplois créés).
- C : favoriser la diversité des opinions.

#### IV Services décentralisés (8) 06 Hébergement & réseau social

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Les GAFAM sont des entreprises très puissantes offrant des services centralisés et quasi-monopolistiques.

Question : quelles conséquences sécuritaires cela peut-il avoir ?

- A : mieux sécuriser les données.
- B : favoriser la surveillance de masse.
- C : favoriser la surveillance ciblée.

**IV-9**

Réponse = B.

Car c'est au moment du rachat que les investisseurs récupèrent leur mise avec une plus-value. Tandis que s'ils doivent attendre que la société devienne rentable cela ne leur permet pas de récupérer leurs fonds.

Ce type de financement nuit à la diversité et à la créativité puisque les start-up ne font finalement que faire grossir les oligopoles.

**IV-5**

Réponse = B.

Instagram et WhatsApp ont été rachetés par Facebook, Skype par Microsoft et Waze par Google.

Les GAFAM gagnant énormément d'argent grâce à la diffusion de publicité ciblées et à la revente de profils d'utilisateurs ont d'énormes réserves. Ils les utilisent pour racheter les services concurrents ou complémentaires dès lors qu'ils sont florissants. Ceci augmente la centralisation et les monopoles.

**IV-1**

FAUX. Facebook est conçu pour vous enfermer dans ce qui vous ressemble. Vos « amis » vous ressemblent le plus souvent. Ils publient des choses proches de vos opinions. Le « fil d'actualité » affiche des publications sélectionnées pour vous par Facebook en fonction de votre profil. Facebook choisit de vous montrer des informations susceptibles de vous faire rester le plus longtemps possible connecté à son service. De plus Facebook pratique une censure qui lui est propre (nudité, etc.)

**IV-6**

FAUX.

Bien que le RGPD prévoit la portabilité des données, cette disposition n'est pas encore respectée par les GAFAM. (Instagram® appartient à Facebook).

**IV-2**

Réponse = B.

Beaucoup de gens se contentent de consulter les nouvelles sur Facebook. Or Facebook sélectionne ce qu'il vous affiche. C'est une vision tronquée et orientée de l'actualité et des opinions existantes.

Par ailleurs le Canard Enchaîné ne diffuse pas d'informations sur son site web qui ne sert qu'à s'abonner et passer commande.

**IV-7**

A = échanges en pair-à-pair (P2P). Les données peuvent rester uniquement sur l'ordinateur de leur possesseur ou être disséminées (de façon chiffrée) sur les ordinateurs personnels des participants au réseau P2P (ex : Syncthing)

B = réseau fédéré. Les organisations sont interconnectées de façon à permettre les échanges entre les adhérents de chacune d'entre elle (ex : Mastodon).

C = centralisé. Les données de tous les utilisateurs sont aux mains d'une unique organisation (ex : Facebook).

**IV-3**

Réponse = C.

Faute d'une formation aux enjeux du numérique la plupart des gens n'ont pas idée des conséquences de leurs choix en la matière. Ils ne recherchent pas d'alternatives. Ils pensent que si « tout le monde » utilise ces services c'est qu'il n'y a pas de problème. Même en étant informé, la plupart des gens se croient tellement incompetents en matière d'informatique qu'ils n'osent pas changer leurs outils.

**IV-8**

A : FAUX. B et C : VRAI.

Lorsque les données sont centralisées elles sont plus vulnérables car un seul point de vulnérabilité peut donner accès aux données de millions de personnes.

Entre les mains d'une unique organisation les données peuvent être plus facilement effacées ou modifiées. Elles peuvent être plus facilement récupérées par les services de renseignement. La centralisation favorise également les traitements de masse (Big Data) qui permettent la surveillance de masse.

**IV-4**

Aucune proposition n'est vraie.

Les monopoles tuent la concurrence, la créativité et la diversité. Monopoles et surveillance de masse induisent le conformisme. La puissance des GAFAM leur permet d'échapper largement aux impôts et ils ne créent guère d'emplois en dehors des États-Unis.



**V Action citoyenne (1)****06 Hébergement & réseau social**

Difficulté : 🍌 débutant

Facebook interdit la publication d'images représentant la nudité sur des critères précis (tétou, fesse ou sexe visible). Par exception elle est autorisée lorsque :

A : la nudité n'a pas un caractère sexuel, par exemple lorsqu'il s'agit d'un bébé qui tète, ou d'alerter sur le cancer du sein.

B : il s'agit d'une œuvre d'art non photographique (dessin, peinture).

C : il s'agit d'une photo d'importance historique.

**V Action citoyenne (5)****Juridique**

Difficulté : 🍌 débutant

En 2013 Edward Snowden a révélé l'existence du programme secret PRISM. De quoi s'agit-il ?

Réponse A : un canon laser capable de détruire des satellites en orbite.

Réponse B : un dispositif d'espionnage ciblant les terroristes.

Réponse C : un dispositif de surveillance de masse s'appuyant sur les données recueillies par les GAFAM.

**V Action citoyenne (9)****04 Service Moteur de recherche**

Difficulté : 🍌 débutant

Lors d'une recherche sur le web à l'aide du moteur de recherche Google les résultats pertinents sont présentés dans un certain ordre :

A : l'ordre est aléatoire.

B : les sociétés qui ont payé le plus cher sont classés en tête.

C : l'ordre dépend de votre profil (Google estime ce qui est pertinent pour vous).

**V Action citoyenne (2)****06 Hébergement & réseau social**

Difficulté : 🍌 débutant

Les chercheurs des universités publiques publient leurs travaux dans des revues scientifiques.

Comme ils sont payés par l'État l'accès à leurs travaux sont gratuits.

VRAI ou FAUX ?

**V Action citoyenne (6)****06 Hébergement & réseau social**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Question : en France, si un site web publie une vidéo montrant des violences policières avérées, est-il vrai que :

Réponse A : le Ministère de l'Intérieur (la police) peut donner l'ordre à l'hébergeur de retirer la vidéo sous peine de fermer complètement son site web.

Réponse B : il faut une décision de justice qui établisse qu'il est fait un usage manipulateur de la vidéo pour faire retirer celle-ci.

Réponse C : la vidéo ne peut être retirée car sa diffusion entre dans le champ de la liberté d'expression.

**V Action citoyenne (3)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Afin d'assurer l'ouverture d'esprit des élèves et dans un souci de neutralité et d'indépendance nationale, le Ministère de l'Éducation Nationale préconise l'emploi de logiciels libres dans les classes.

VRAI ou FAUX ?

**V Action citoyenne (7)****Juridique**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Que se passerait-il si la neutralité de l'Internet était abolie ? (Ouvrant la possibilité pour les fournisseurs d'accès à l'Internet (F.A.I.) de traiter différemment les différents contenus transitant par leurs câbles).

A : cela favoriserait la concurrence.

B : cela permettrait de payer son abonnement moins cher.

**V Action citoyenne (4)****03 Appli locales et formats**

Difficulté : 🍌 débutant

Pour faire des économies budgétaires et dans un souci de neutralité et d'indépendance nationale, le gouvernement a mis en place une politique de déploiement des logiciels libres dans les administrations de l'État.

VRAI ou FAUX ?

**V Action citoyenne (8)****Juridique**

Difficulté : 🍌🍌 intermédiaire

Quelle est l'association française spécialisée dans la défense des libertés sur Internet, dans le domaine juridique ?

Réponse A : La Quadrature du Net LQDN

Réponse B : L'Association française des prestataires de l'internet (AFPI)

Réponse C : Les C.H.A.T.O.N.S.

**V-9**

Réponse = B et C.

C'est pourquoi les résultats de recherche de Google ne sont pas neutres.

D'une part ils sont commercialement biaisés. D'autre part ils vous enferment dans une « bulle de filtre », c'est à dire que vous ne verrez que des résultats auxquels vous êtes habitués. Cela diminue votre perception de la diversité du web.

Enfin rien n'empêche Google d'utiliser d'autres critères opaques, ce qui revient à exercer une forme de censure.

**V-5**

Réponse = C.

Travaillant pour un sous-contractant de la NSA (l'une des agences de renseignement États-unienne), Snowden - un lanceur d'alerte - a révélé au péril de sa vie, ce programme de surveillance globale illégal.

Depuis lors cette surveillance continue et de nombreuses lois ont été adoptées en Occident pour rendre légal ce type de surveillance des populations.

**V-1**

FAUX. Les modérateurs doivent appliquer la règle sans exception. Facebook formate ainsi les modes de représentation selon les critères puritains d'une certaine catégorie de la population des U.S.A.

Facebook a créé la polémique en censurant des photos d'allaitement, du tableau de Courbet « L'origine du monde », ainsi que la photo de la jeune fille brûlée au napalm pendant la guerre du Vietnam. Facebook a dans certains de ces cas renoncé à sa censure face à la pression citoyenne.

**V-6**

Seule l'affirmation A est vraie.

Le décret du 5 mars 2015 instaure la censure administrative - c'est à dire sans décision de justice - de l'Internet.

**V-2**

FAUX.

L'accès aux travaux scientifiques est le plus souvent très coûteux. Les universités des pays riches payent des abonnements très chers pour permettre à leur étudiants d'y accéder. Les étudiants des universités pauvres et les chercheurs indépendants n'ont accès qu'à des résultats vieux de plusieurs années.

Les chercheurs devraient publier leurs travaux sous licence libre ; mais ils doivent publier - en payant ! - dans des revues américaines pour faire carrière.

**V-7**

A : FAUX. Les nouvelles sociétés offrant des services Internet, dépourvues de moyens financiers, seront défavorisées. Les F.A.I. favoriseront les services qu'ils possèdent ou avec lesquels ils ont passés des accords. (Déjà Orange offre l'abonnement à Deezer® et Bouygues offre Spotify®).

B : VRAI et FAUX. Il y aura des abonnements basiques moins cher (mél + web hors vidéo) mais pour avoir accès à tous les services Internet comme aujourd'hui l'abonnement sera plus cher.

**V-3**

FAUX. Tout au contraire le Ministère ne cesse de conclure des partenariats avec Microsoft qui équipe les classes avec Windows® et Office® (Word®, Excel®) ou Google qui les équipe avec des tablettes Android®.

Seuls quelques initiatives isolées d'enseignants, d'informaticiens ou de maires, permettent de faire entrer des logiciels libres dans des écoles.

Seule une mobilisation massive des parents d'élèves pourrait changer la situation...

**V-8**

Réponse = A. LQDN. Leur site web : <https://www.laquadrature.net/>

L'AFPI regroupe les fournisseurs d'accès à l'Internet et certains des GAFAM.

Les C.H.A.T.O.N.S sont un collectif d'hébergeurs alternatifs.

**V-4**

FAUX. Même s'il existe une circulaire datant de 2005 préconisant l'emploi des logiciels libres dans l'administration, il n'y a aucune politique volontariste en la matière. En pratique, l'usage des logiciels libres sur les postes de travail des administrations reste fortement minoritaire. La seule administration importante qui utilise le système libre GNU/Linux est la Gendarmerie Nationale.

